

# Droit de Réponse suite à l'article du 28 décembre 2023 consacré à "la folle succession de Vasarely"

Droit de réponse Pierre Vasarely

Votre article du 28 décembre 2023 du journal *La Libre*, sous le titre *La folle succession de Vasarely: les manœuvres du petit-fils du peintre et le scandale international*, me présente comme jouant un "jeu trouble" et cherchant à me "refaire une réputation". Parmi les "manœuvres" qui me sont attribuées, il est indiqué que je "multiplie les procédures judiciaires" jusqu'à l'abus et ce au détriment de l'œuvre de Victor Vasarely. Or, mon combat, celui de la Fondation Vasarely, sont des plus légitimes et ont été reconnus fondés par de nombreuses décisions de justice dont vous auriez pu facilement prendre connaissance.

Ainsi, lorsque le testament de Victor Vasarely qui m'instituait légataire universel a été écarté lors de l'ouverture de la succession dont Maître Pierre Dubreuil était en charge, j'ai dû agir en justice (1998). Le Tribunal de Grande Instance (2003) puis la Cour d'Appel de Paris (2005) m'ont donné raison.

Lorsqu'il a fallu faire reconnaître ma qualité de seul titulaire du droit moral sur l'œuvre de Victor Vasarely, et obtenir la restitution de ses archives, détenues par Michèle Taburno, j'ai dû agir en justice. Le Tribunal de Grande Instance (2009) puis la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence (2011) m'ont donné raison. Les archives n'ont cependant toujours pas été restituées.

Quand Michèle Taburno a quitté définitivement la France pour s'établir à Chicago en 2004, puis à Porto Rico en 2012, en emportant la plupart des œuvres provenant des successions non liquidées de mes grands-parents et de mon père, j'ai dû agir en justice. Le Tribunal de Grande Instance de Paris (2013), confirmé par la Cour d'Appel (2022) a ordonné le partage judiciaire des successions et le retour en France des œuvres. Ces œuvres n'ont cependant toujours pas été retournées.

Lorsque Yann Streiff a mis en vente chez Artcurial - Paris, 21 œuvres issues des collections inaliénables de la Fondation Vasarely, il a encore une fois fallu faire intervenir la justice. Ces œuvres ont été saisies et remises à la Fondation Vasarely (2018).

Votre article porte atteinte également à la crédibilité de la Fondation Vasarely, dont j'ai été nommé Président en 2009, et me met en cause en cette qualité. Je tiens cependant à rappeler que le bâtiment-œuvre de la Fondation a été classé monument historique en 2013.

Des travaux de restauration sur le gros œuvre ont été engagés pour un montant de 11 millions d'euros financés par les collectivités territoriales, l'État et des mécènes entre 2013 et 2019. La Fondation a reçu l'appellation Musée de France en 2020. Elle a restauré 23 des 44 œuvres monumentales qu'elle abrite. Être passé de 19000 visiteurs en 2009 à plus de 100000 en 2019 est une fierté!

Alors, il est vrai, lorsqu'un établissement privé portant le nom de "Fundacion Michele Vasarely LLC" est créé à Porto Rico, et fait état du "déclin inexorable" de la Fondation Vasarely "en raison de son association persistante avec le monde juridique et l'arène politique" je suis vigilant.

Lorsqu'une exposition commerciale est organisée en 2022 dans une galerie à Londres par Arnauld Pierre, membre de la "Fundacion Michele Vasarely LLC", et présente des œuvres inaliénables soustraites

à la Fondation Vasarely, ainsi que des œuvres appartenant à des successions non liquidées, je réagis. Lorsqu'une exposition à Séoul, consacrée à l'œuvre de Vasarely, dont l'organisation avait été proposée initialement à la Fondation Vasarely, est finalement mise en œuvre en 2023 par Marton Orosz, membre de la "Fundacion Michele Vasarely LLC", je réagis. Toutefois, contrairement à ce qui est affirmé dans votre article qui fait état de mes prétendus "assauts judiciaires", dans ces deux cas je n'ai pas saisi la justice, mais me suis contenté d'alerter les personnes tierces concernées; l'exposition à Séoul n'a pas été empêchée, ni bloquée, et a débuté 8 jours avant la parution de votre article, ce qui était facilement vérifiable.

Se faire l'écho de propos prétendant que mon grand-père m'aurait accusé de lui voler des toiles et que je transporterais sans aucun soin ses œuvres à l'arrière de ma voiture, me paraît particulièrement indigne. Mon grand-père n'avait aucun doute sur ma capacité à assurer le respect de son œuvre, son testament m'ayant désigné comme: "seul apte à assurer la pérennité et la continuation de [s] on œuvre au sein de la Fondation Vasarely qui porte [s] on nom".

Présenter comme une sordide affaire de règlement successoral, ce qui est, de fait, le dépouillement d'une institution de sa substance au mépris de la volonté de ses fondateurs - Victor et Claire Vasarely - est une mystification. J'entends en particulier rappeler que l'arbitrage tenu en 1995, par lequel la Fondation Vasarely a été dépouillée de la quasi-totalité de ses collections (et auquel, contrairement à ce que Yann Streiff affirme, je n'ai aucunement participé) a été jugé frauduleux et irrévocablement annulé par la Cour d'appel de Paris en 2014, qui l'a qualifié de "simulacre". Les conditions de sa mise en œuvre font l'objet de poursuites pénales pour abus de confiance, recel et blanchiment. À l'inverse de ce que laisse entendre *La Libre*, ces deux procédures, n'ont pas été initiées par moi mais par l'administrateur judiciaire de la Fondation Vasarely pour ce qui est de la procédure civile et par le Parquet de Paris pour ce qui est de l'information pénale. Ce même Parquet de Paris et les Juges d'instruction en charge du dossier ont considéré les faits comme suffisamment graves et attentatoires aux intérêts culturels de la France pour solliciter l'assistance du FBI, afin qu'un juge français se rende à Porto Rico et y fasse procéder à la saisie d'une centaine d'œuvres se trouvant entre les mains de Michèle Taburno.

Pour ma part, à l'inverse de nombre de personnes dont vous reproduisez les propos, je ne suis ni mis en cause et encore moins mis en examen, dans quelque affaire que ce soit. Je n'ai pointé là que quelques exemples d'informations inexacts et incomplètes contenues dans votre article, qui révèlent un déséquilibre manifeste à mon endroit. Le partenariat entre le Centre Pompidou et la Fondation Vasarely, que vous qualifiez de "prestigieux" me permettrait, selon vos propos de me "racheter une réputation". De quoi faudrait-il que je rougisse? La coopération du Centre Pompidou est une reconnaissance publique de la place de la Fondation Vasarely dans le paysage culturel et de son redressement. Elle dément la présentation qui en est faite par l'article de *La Libre*.

→ L'article susmentionné est une reprise du quotidien *Libération* daté du 27 décembre.

## EN BREF

Cinéma

**"Oppenheimer" de Christopher Nolan sacré meilleur film aux DGA Awards**

Avant les Oscars, "Oppenheimer" a remporté samedi le principal prix du syndicat des réalisateurs américains (DGA), un baromètre fiable pour les Oscars, laissant présager que son réalisateur Christopher Nolan pourrait y être couronné cette année, après une longue attente.

Le réalisateur britannique, réputé pour ses superproductions complexes au fort succès commercial mais pas toujours plébiscitées lors des remises de récompenses cinématographiques, a déclaré suite à cette récompense: "L'idée que mes pairs pensent que je mérite ce prix signifie tout pour moi." (AFP)

Musique

**Des sommes astronomiques pour le catalogue de Michael Jackson**

Sony Music Group aurait payé au moins 600 millions de dollars (556 millions d'euros) pour racheter la moitié du catalogue musical de Michael Jackson. Il s'agirait de la plus grosse transaction jamais réalisée pour l'œuvre d'un musicien, a rapporté samedi la chaîne britannique BBC. Si ce chiffre est exact, la valeur totale de l'œuvre de l'artiste pourrait s'élever à près de 1,2 milliard de dollars (1,12 milliard d'euros). Michael Jackson est l'une des pop stars les plus populaires de tous les temps, avec plus de 400 millions d'albums vendus dans le monde.

Son album *Thriller*, sorti en 1982, est par ailleurs l'album le plus vendu de tous les temps. (Belga)

Cinéma

**Le #MeToo du cinéma espagnol au centre de la cérémonie des Goya**

La cérémonie des Goya, grand-messe annuelle du cinéma espagnol, s'est tenue samedi, alors que le secteur est secoué dans le pays par des accusations de violences sexuelles à l'encontre d'une figure du cinéma indépendant. "Il est urgent que nous exigions tous des garanties d'égalité, et cela passe par la condamnation de tous les abus et de la violence sexuelle", a déclaré en ouverture l'actrice et chanteuse Ana Belén qui présente cet équivalent espagnol des César français, organisée cette année à Valladolid (nord-ouest). (Belga)